



Assemblée générale

Distr. générale
7 juin 2018

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente-huitième session

18 juin-6 juillet 2018

Point 5 de l'ordre du jour

Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

Exposé écrit* présenté par International Federation of Rural Adult Catholic Movements, organisation non gouvernementale inscrite sur la liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[7 mai 2018]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

GE.18-09218 (F)



* 1 8 0 9 2 1 8 *

Merci de recycler



Adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

Monsieur le Président,

Après de nombreuses années de luttes, de rencontres et d'échanges divers, de dialogue et de négociations qui ont construit un processus mondial unique, les communautés paysannes du monde entier attendent des gouvernements qu'il adoptent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Nous rappelons qu'au niveau mondial, il y a 1,2 milliard de paysans qui, avec leurs familles, représentent un tiers de l'humanité. Les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales sont la clé pour la réalisation du droit à l'alimentation, la souveraineté alimentaire ; ces personnes jouent également un rôle clé contre le changement climatique et la pour la conservation de la biodiversité. N'oublions pas non plus que les paysans et leurs familles représentent les 2/3 des personnes qui, dans le monde, souffrent de la faim et de la pauvreté.

La crise économique, politique, environnementale mondiale actuelle, provoque l'aggravation des conditions de vie des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Dans ce contexte mondial, le processus de la Déclaration a suscité l'espoir et accru les attentes de la population rurale.

Aujourd'hui, des centaines de millions de paysans regardent la dernière étape des négociations se dérouler au plus haut niveau de l'ONU, au Conseil des droits de l'homme.

Nous apprécions fortement le niveau de soutien constructif de pays de différentes régions, Afrique, Amérique latine, Asie, Europe. Nous nous félicitons tout particulièrement du leadership chaleureux et efficace du président-rapporteur du Groupe de travail intergouvernemental et de la mission bolivienne dans cette négociation. Il faut noter que les délégués de nombreux Etats membres de l'ONU ont apporté une forte contribution au processus. Il semble clair, à part quelques exceptions, que personne ne nie la nécessité d'adopter une telle Déclaration. Ce processus est une démonstration de l'effort pour continuer à avancer dans une meilleure compréhension du système des Droits de l'homme.

La FIMARC, représentante des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, est un des acteurs légitimes de la coopération internationale et de la solidarité internationale en matière de droits de l'homme, de nourriture et de développement rural. Les membres des organisations contribuent à l'alimentation de la population mondiale. De ce fait, nous comprenons les défis actuels auxquels sont confrontés les systèmes alimentaires mondiaux, et nous avons des idées de solutions ; nous sommes donc en mesure de contribuer à résoudre ces problèmes de manière précieuse.

Nous sommes toujours prêts à assumer notre rôle en termes de lutte pour nos droits humains. Les lacunes juridiques en matière de protection des droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales au niveau international des droits de l'homme doivent être comblées sans plus tarder.

Nous reaffirmons que les droits de l'homme l'emportent sur les intérêts économiques et financiers, ainsi que sur les violations alarmantes des droits des paysans qui se produisent systématiquement dans le monde. Nous appelons les Etats à s'unir pour reconnaître et garantir la réalisation des droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Il n'est plus temps de différer la Déclaration. Le moment est venu, au contraire, de reconnaître et de protéger nos droits.

Grâce à cette Déclaration, les droits humains des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales seront protégés, valorisés. Au nom de tout son réseau réparti dans plus de 60 pays, la FIMARC demande aux Etats de prendre tous les moyens dont ils disposent pour que cette Déclaration soit effective. Vous, représentants des Etats, ne devez pas décevoir l'attente de ces millions de personnes et de leurs familles. La FIMARC sait l'immense espoir soulevé

par ce projet, et l'attente de millions de personnes et de leurs familles : que l'ONU adopte la Déclaration sur les Droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, au terme de ce processus unique.

Par son réseau, la FIMARC travaillera à diffuser et faire connaître cette Déclaration. Elle invitera ses organisations adhérentes et associées à prendre appui sur ce texte pour faire connaître et défendre les droits humains de tout un chacun. Les paysans et leurs familles, dans le cadre de leurs organisations représentatives, s'attacheront à faire vivre le contenu de cette Déclaration.
